

**Colloque International « FÉMINISME ET PACIFISME »,
Paris, le 24 novembre 1984, Maison des Ingénieurs Arts et Métiers.**

Est-il possible d'être à la fois féministe et pacifiste en 1985 ? C'est la question que posait implicitement le titre de la conférence et à laquelle les participantes venues de France et de l'étranger ont répondu. Ce colloque avait été organisé par trois organisations féminines autonomes : Résistance internationale des Femmes à la Guerre (RIFG), Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFPL), Femmes pour la Paix-France (FPF), créées et dirigées par des femmes.

Après lecture d'un message d'amitié de Simone de Beauvoir, la matinée fut consacrée à des exposés magistraux. Biologiste connue, Odette Thibaut montra que le conflit est la loi de la vie depuis la cellule jusqu'aux sociétés et que la guerre, étant le refus du conflit en supprimant l'adversaire, est donc la loi de la mort. Mais la guerre n'est pas une fatalité car l'être humain, homme ou femme, n'est pas, comme l'animal, génétiquement programmé dans ses comportements mais ouvert à toutes sortes de facteurs environnementaux : c'est là sa *liberté et son risque*. Dans notre civilisation, l'orientation de l'agressivité humaine vers les œuvres de mort au lieu de celles de vie est un « cancer, une maladie mentale » qui peut être conjurée par des forces pacifistes. Odette Thibaut, comme Danièle Le Bricquoir, montrèrent l'une et l'autre que même si la guerre est la « première forme de division du travail entre hommes et femmes », cette dernière n'est liée en rien aux déterminismes biologiques mais aux conditionnements sociaux. « On enseigne aux garçons à faire la guerre et aux filles à l'admettre » (Danièle Le Bricquoir). « Dans nos sociétés dites civilisées, le rite du passage à l'état adulte pour les garçons est le service militaire » (Odette Thibaut). Rita Thalmann fit remarquer que la notion d'internationalisme doit être promue au sein du mouvement féministe français qui reste encore très nationaliste et replié sur l'hexagone : le féminisme ne peut survivre s'il s'enferme dans la dimension nationaliste. A l'appui de sa thèse, elle décrit les relations ambiguës entre les femmes et le national-socialisme. Le néo-féminisme, qui succéda au mouvement féministe allemand si puissant au début du siècle sous l'influence de Clara Zetkin, se laissa gagner dès 1919 par le nationalisme et par une conception biologique de la femme au service du peuple : la voie dès lors était tracée à la complicité des femmes avec les nazis, une complicité qui se transforma en refus dès que les femmes s'aperçurent que ceux-ci bafouaient leur dignité. Daniel Armogathe remarqua que « le pacifisme n'a pas d'histoire particulière en France car il s'agit d'un pays où l'on valorise le militarisme ». Par suite, on connaît peu de choses sur l'action des femmes au sein des mouvements pacifistes bien que celles-ci se soient distinguées, pendant la Première Guerre mondiale et dans l'après-guerre, à la fois comme féministes et comme pacifistes, refusant en particulier dans les années suivant la Première Guerre mondiale la politique d'écrasement du peuple allemand qui devait le conduire à se jeter dans les bras des nazis. La « geste pacifiste féministe » est riche de faits peu connus, mais elle a rencontré des obstacles mortifères comme l'argument de « la vocation maternelle » de la femme, objet d'un chantage pour éloigner les femmes de la décision politique.

Les déléguées américaines et japonaises ont montré que, dans leurs pays respectifs, le féminisme n'avait jamais été séparé du pacifisme. En parti-

culier, aux États-Unis « les femmes n'ont jamais ignoré la vérité axiomatique que la violence de la guerre n'est qu'une extension au niveau planétaire de la violence quotidienne subie par les femmes », même si parfois les luttes pour une revendication ponctuelle peuvent éclipser provisoirement la relation entre lutte féministe et lutte pacifiste. Aujourd'hui, les trois grands principes énoncés par Balzac qui régissent la société : obéissance, lutte, révolte, permettent de suivre la trajectoire des femmes aux U.S.A. : « ayant passé par des siècles d'obéissance, les femmes américaines se sont réveillées enfin et se sont plongées dans des luttes qui ont dressé en antagonistes l'homme et la femme », d'autre part, « elles savent maintenant que ce qui est pro-militaire est anti-féministe ». Pour Marthe Cottam, il est temps non pas encore d'effectuer une réconciliation avec les hommes mais d'entrer « dans la période de révolte radicale contre tout système qui nous mène fatalement aux bords de la ruine ».

La plupart des autres interventions des déléguées étrangères se sont bornées à décrire avec beaucoup de conviction les actions féministes ou pacifistes des femmes dans leurs pays respectifs (RFA, Belgique, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, etc...). Pour la plupart, le lien entre féminisme et pacifisme ne fit pas l'objet d'une problématique mais d'une évidence. La déléguée de la Belgique (Renée Fosseppez) plaida pour l'approfondissement de l'analyse de la situation dans laquelle les femmes se trouvent aujourd'hui si elles veulent agir dans le futur. Aujourd'hui où hommes et femmes ont trop bien rempli leurs fonctions traditionnelles, les hommes menacent l'humanité par l'explosion nucléaire, les femmes par l'explosion démographique. Heureusement que les luttes pacifistes et féministes (en particulier pour le droit à la contraception et à l'avortement) sont là pour contrecarrer la menace.

Andrée Cabada fit des luttes féministes contre les violences de la société civile une priorité et appela les femmes à travailler ensemble pour que l'armée soit transformée en un service civique de défense comprenant à la fois les femmes et les hommes.

Andrée Michel développa sa théorie selon laquelle la logique du féminisme devrait conduire au pacifisme, entendu comme une lutte contre la militarisation de la société, tandis que la logique du pacifisme devrait conduire au féminisme. C'est à partir d'exemples concrets qu'elle développa sa thèse. D'une part, en effet, la militarisation des sociétés (construction de bases militaires, nucléaires ou non, ventes et exportations d'armes, occupations ou interventions militaires, etc...) se solde par un redoublement de violences à l'égard des femmes. Ces violences sont représentées par la misère et le chômage, (un milliard de dollars investi dans la santé ou l'éducation crée huit fois plus d'emplois — qui iront de préférence aux femmes — que la même somme investie dans l'armement, emplois qui iront en priorité aux hommes) ; par le développement de la prostitution autour des bases et des occupations militaires, par le viol suivi d'assassinats en cas d'interventions militaires (au Vietnam par l'Amérique, en Algérie par la France, etc...). Les féministes ne peuvent se taire contre ces violences à l'égard des femmes, car ce serait accepter la division traditionnelle des rôles masculins et féminins selon laquelle les hommes doivent s'occuper de la « sécurité » et de la « défense »* des populations tandis

* Leurs conceptions de la défense et de la sécurité varient d'ailleurs au gré de la politique politicienne.

que les femmes doivent se vouer à la procréation (voir le discours nataliste) et se préoccuper du « repos des guerriers ». D'autre part, si les pacifistes se prétendent contre les violences, ils ne peuvent que soutenir, appuyer les mouvements féministes qui sont les premiers à s'être révoltés contre les violences de la société civile à l'égard des femmes (femmes battues, viol, etc...) Société civile et société militaire sont deux facettes d'un même système, le système patriarcal, de sorte qu'il n'y a pas de « luttes prioritaires ».

Il aurait fallu au moins deux jours pour discuter toutes les interventions et qu'un temps de parole plus long soit accordé à la salle. Peu de communications ont traité de façon théorique la problématique du lien entre féminisme et pacifisme parce que, pour la plupart des oratrices, il paraissait évident que le système patriarcal qui vise à dominer les femmes et à les opprimer utilise non seulement les violences des institutions, normes et pratiques de la société civile (la famille, l'État, le droit, l'organisation du travail, etc...) mais aussi celles engendrées par la militarisation tous azimuts des sociétés contemporaines, aspect encore peu décrypté dans l'analyse féministe traditionnelle. Pour des participantes, « s'il y a encore bien des ambiguïtés à résoudre, le Colloque de Paris a montré la voie » (*Femmes suisses*, janvier 1985). Pour d'autres participantes, ce colloque a représenté « un tournant » du féminisme français contemporain, ce que seul l'avenir pourra vérifier. Les actes du colloque feront l'objet d'une publication.

Andrée Michel

**Colloque « PSYCHOLOGIE DIFFÉRENTIELLE DES SEXES »,
Centre d'études et de recherches économiques et sociales (CERES),
Tunis, 16-20 octobre 1984.**

Le colloque de Tunis, financé par la Fondation Conrad Adenauer, sur « la psychologie différentielle des sexes » a été organisé à Tunis par les psychologues féministes du CERES ; malgré son titre qui suggérait une prépondérance de la psychologie, le contenu des communications fut interdisciplinaire, touchant à la fois à la psychologie, à la sociologie, à l'économie, à l'histoire, etc... Dans les communications dont la plupart furent d'excellente qualité, les chercheuses du CERES ont démontré par là qu'il n'y a pas de réflexion approfondie sur la situation des femmes sans une approche interdisciplinaire où chaque spécialité apporte son éclairage.

Emna Ben Miled reprit la thèse de Germaine Tillion sur l'appartenance de la Tunisie à une culture méditerranéenne qui imposa aux femmes à une date relativement récente de l'histoire de l'humanité les soumissions aux impératifs du patriarcat : la claustration, le voile, la virginité et la polygamie. Mais à cette thèse, elle apporta des éléments nouveaux : ce sont les Européens du Nord (lisez les Méditerranéens du Nord : la Grèce et Rome) qui imposèrent ces impératifs aux Méditerranéens du Sud. En effet, ni la claustration, ni le voile, ni l'exigence de la virginité n'existaient dans la culture berbère pré-méditerranéenne de l'Afrique du Nord. Celle-ci révèle aussi « de larges pans

de monogamie sociale », monogamie qui a subsisté bien après la conquête arabe aussi bien chez les Touaregs que chez les familles d'origine berbère qui ont régné à Kairouan au II^{ème} siècle, donc plusieurs siècles après l'introduction de l'Islam. Ce qui fait dire que « l'interdiction de la polygamie dans la Tunisie du 20^{ème} siècle, après l'Indépendance, ne constitue pas une chose neuve dans l'histoire du pays ».

Il est impossible ici de rappeler tous les aspects de la situation des Tunisiennes d'aujourd'hui qui révèlent leur infériorisation et leur domination dans une société patriarcale. Dans la famille, les filles apprennent très tôt qu'elles sont inférieures aux garçons ; dans le mariage, le mari est déclaré le « chef » et elles lui doivent obéissance ; lorsque le mari émigre à l'étranger, leur surveillance échoit à la belle-mère ; quand elles ont acquis un certain niveau d'éducation et peuvent ainsi exercer une activité professionnelle extérieure au foyer, elles n'envisagent pas de se faire aider par le mari pour les tâches ménagères mais embauchent une « bonne » à tout faire ; elles conçoivent leur activité comme destinée à améliorer la vie de la famille et à payer la scolarisation des enfants plus que leur bien-être propre et leur indépendance. Tous ces traits de dépendance, encore inscrits dans les pratiques du milieu familial et social, sont renforcés par la perception que les femmes ont elles-mêmes de leurs propres rôles dans la famille et la société. Il n'en demeure pas moins que des résistances s'affirment. Ainsi chez les petits enfants de quatre ans, (Hasna Hamzaoui), les tests révèlent un plus grand potentiel de réactions combatives, voire impulsives, chez les filles que chez les garçons en réponse à des situations de conflits dans le milieu familial. Chez les femmes mariées, cadres tunisiennes, (Souad Rjeb), la résistance aux normes de soumission s'exprime dans la sortie du mariage par le divorce et leur refus du remariage, parfois dans la pratique de l'union libre, alors que les hommes divorcés, antérieurement mariés à des femmes cadres, se remarient à des femmes moins instruites et plus jeunes, pour ne pas avoir à affronter de nouveau les conflits de rôles du premier mariage. Par ailleurs, les femmes juristes, (Hafidha Chekor), dénoncent les contradictions qui existent encore dans le droit tunisien, à la fois dans le droit interne (la législation familiale fait du mari « le chef qui doit autoriser sa femme au travail professionnel » alors que la législation du travail garantit aux femmes le droit au travail sans aucune discrimination) et entre le droit interne et les conventions internationales signées par le gouvernement tunisien.

Des acquis importants (interdiction de la répudiation, de la polygamie, droits politiques égaux, législation libérale concernant la planification familiale et le droit à l'avortement, etc...) — que peuvent envier aux Tunisiennes les femmes de la plupart des autres pays musulmans — sont-ils menacés par la montée de l'intégrisme musulman ? A vrai dire, la question fut posée dans les couloirs beaucoup plus qu'au colloque. Cependant un éclairage très nouveau fut apporté dans la communication de Khalil Zamiti qui se référa au rôle autoritaire de l'État tunisien dans l'avènement d'une « modernisation », imposée sans tenir compte des besoins essentiels des « populations demeurées dans les trames coutumières ou marginalisées dans la production », attitude qui s'actualise lorsque par exemple l'installation « d'équipements dits collectifs » exclut en fait une frange « irrégulière » ou « insolvable » du peuple. Les injustices perpétrées par ces processus amènent la contestation islamique de l'occidentalisme, sous for-

me notamment religieuse ; au contrôle de la population par l'État « moderniste », répond le contrôle non moins exigeant des intégristes qui veulent radier les agents de l'agression subie et leur mode d'action. « Aucune des deux tendances ne parvenant à barrer l'autre, la dévalorisation (de la personne humaine) finit à la longue par s'ériger en mode collectif dominant et permanent d'appréhension de la personne humaine ». Et, dans la rue, il n'est pas rare par exemple que « le policier d'appartenance socio-économique modeste, prenant à partie le couple non marié, décharge son agressivité sur une base libidinale, moraliste et religieuse envers ce lettré occidentalisé, émancipé et affilié à la classe aisée ». « Le débat se trouve ainsi rabaissé vers l'articulation des modes de production sans qu'il s'agisse de l'y réduire ».

Ce n'est pas un hasard si, en Tunisie comme partout dans le monde, ce sont les chercheuses féministes qui posent le problème de la structure sociale en terme de ségrégation sexuelle et de « sexage », tandis que les hommes chercheurs se polarisent plutôt sur les structures d'inégalité en fonction des classes sociales. Il serait cependant urgent qu'en Tunisie comme ailleurs, l'analyse féministe procède au décryptage des processus socio-économiques en cours, en observant qu'un certain mode de développement importé de l'Occident produit une classe féminine instruite dont les féministes émergent, tandis que l'augmentation des inégalités sociales corollaires de ce type de développement risque d'orienter les femmes « laissées pour compte » de la croissance vers les promesses fallacieuses du fanatisme racial ou religieux. L'exemple de l'Allemagne n'est pas le seul où les nombreux acquis des féministes de la République de Weimar ont été très vite balayés avec l'avènement du nazisme, s'appuyant sur le désespoir de masses paupérisées ou au chômage. Plus près de nous, l'exemple du Khomeynisme qui s'enracine — entre autres — dans les femmes des milieux populaires, révèle que les luttes des féministes contre un système patriarcal ne devraient pas ignorer qu'à l'intérieur du système patriarcal, il y a des femmes plus inégales que d'autres.

Andrée Michel